



Département du Rhône  
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

En exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE**  
Le **DEUX MAI**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **22 avril 2024**

**Etaient présents** : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Bernard CHAVEROT, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

**Membres absents excusés ayant donné pouvoir** : Jean-François POISSON donne pouvoir à Laura JOURNET, Evelyne PANISSET donne pouvoir à Myriam RAYNARD.

**Secrétaire de séance** : Lydie LAURENT.

2024-29

**Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable  
2023 - Syndicat mixte des eaux des monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier.**

Vu les articles L2224-5 et D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Monsieur Bernard CHAVEROT, conseiller municipal et Président du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier présente** au Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable au titre de l'année 2023.

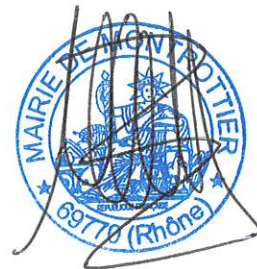
**Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, au titre de l'année 2023, du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme au registre**

Le Maire,

Michel GOUGET



Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20240502-DE2024-29-DE  
Date de télétransmission : 16/05/2024  
Date de réception préfecture : 16/05/2024

**La secrétaire de séance,**

**Lydie LAURENT**



Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 – Email : [mairie@montrottier.fr](mailto:mairie@montrottier.fr)

Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20240502-DE2024-29-DE  
Date de télétransmission : 16/05/2024  
Date de réception préfecture : 16/05/2024